

REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple – Un But – Une Foi*MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC

N°...../MFPRSP/DGFP/DGC/DENS/B12

Objet : régularisation.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,

VU la loi n°97-17 du 1^{er} décembre 1997 portant Code du travail, modifiée ;
 VU le décret n°74-347 du 12 avril 1974 fixant le régime spécial applicable aux agents non
 fonctionnaires de l'Etat, modifié ;
 VU le dossier de l'intéressé,

DECIDE :

Article premier. - Les dispositions de l'article 3 de la décision n°4644/MFPRSP/DGFP/DGC/DENS/B10 du 28/01/2020 portant régularisation sont et demeurent rapportées.

Article 2. - Monsieur Abdoulaye GUEYE, instituteur décisionnaire de 2^o classe 1^o échelon, hiérarchie B3, matricule de solde 635.549/B, titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire (CAES), session de 2015, est reclassé, par référence au corps des professeurs de l'enseignement secondaire (PES), hiérarchie A1, au grade de 4^o classe 1^o échelon, pour compter de la date de signature de la présente décision.

Article 2.-L'intéressé est affilié au régime cadre de l'IPRES et est astreint à une retenue conséquente.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Mariama SARR**